

# Remplacement des haies de thuyas et laurèlles par des haies vives indigènes

Daillens

## Description

De très nombreuses propriétés de nos communes sont entourées de haies de laurèlles ou de thuyas, espèces végétales conseillées jusqu'à il y a très peu par les paysagistes de par leur robustesse, leurs feuilles persistantes et leur croissance rapide. Ces plantations créent cependant de véritables « déserts de biodiversité », et sont même problématiques de par leur caractère invasif pour ce qui est des laurèlles.

Des actions ont ainsi été mises en place pour inciter les propriétaires à arracher ces haies, et à les remplacer par des essences indigènes, avec une réelle plus-value environnementale et paysagère.

La commune de Daillens a participé en 2021 à un programme d'arrachage et de remplacement subventionné par l'Alliance Vaudoise pour la Nature (AVPN), qui a permis à 12 propriétaires d'arracher l'équivalent de 250m linéaires de haies de laurèlles, et de les remplacer dans 2/3 des cas par des espèces indigènes.



Arrachage d'une haie de laurèlles à Daillens, et remplacement par une haie composée d'espèces indigènes ( if, aubépine, argousier etc.)

**Années de réalisation** : 2021

**Investisseur** : commune et AVPN

**Investissement global** : 24'000 CHF  
Dont 13'000 CHF de subventions de l'AVPN, 6000 CHF à charge des propriétaires et 6000 CHF à charge de la commune de Daillens

**Mètres linéaires de haies de laurèlles arrachés** : 250

## Démarche et opportunités



L'AVPN a contacté l'ensemble des communes vaudoises fin 2020, leur proposant de participer à un programme d'arrachage/remplacement de haies de laurèlles, qu'elle subventionnerait à hauteur de 100% pour ce qui est de l'arrachage, et 50% pour la plantation de nouveaux arbustes indigènes, avec un plafond de 13'000 francs par commune. La commune de Daillens a décidé de participer à cette action, et a écrit à l'ensemble des propriétaires afin de leur proposer d'y prendre part. Une quinzaine de personnes ont répondu favorablement, et ce sont au final 12 propriétés qui ont vu leurs laurèlles arrachées.

La commune a mandaté deux paysagistes, qui ont fait des devis pour chaque parcelle. C'est la meilleure offre qui a été ensuite retenue pour chaque parcelle. La commune a également participé via une subvention pour ce qui est de la plantation de nouveaux arbustes.

## Avantages et inconvénients



- + Renforcement de la biodiversité et amélioration de la qualité paysagère.
- + Subventions permettant de réduire les coûts pour la commune.
- + Sensibilisation aux questions relatives à la biodiversité.
- Participation relativement faible des propriétaires
- Plusieurs propriétaires ont arraché les laurèlles, mais ne les ont pas remplacés

## Recommandations pour la mise en œuvre

Il est important de bien informer la population quant aux avantages de cette démarche, et de les informer des démarches à entreprendre.

Le fait de demander un devis à plusieurs paysagistes permet de respecter au mieux le principe d'économicité. Il semble cependant important de privilégier des entreprises sensibilisées aux questions de biodiversité.

La commune a décidé d'également participer financièrement, car les arbustes proposés par l'AVPN semblaient un peu petits, et donc peu adaptés au remplacement de haies existantes. Il a donc fallu prévoir pour cela un budget de quelques milliers de francs.

## Personne de référence

Nom : Mocchi Prénom : Alberto  
Fonction : Syndic, resp. développement durable Téléphone : 079 774 97 04  
Courriel : a.mocchi@daillens.ch

## Evaluation

| Temps de mise en œuvre | Coût  | Difficulté | Satisfaction globale |
|------------------------|-------|------------|----------------------|
| < 2ans                 | Bas   | Simple     | Insuffisante         |
| 2 à 5 ans              | Moyen | Moyen      | Suffisante           |
| >5 ans                 | Elevé | Complexe   | Bonne                |

## Informations complémentaires et références

Subventions cantonales pour l'arrachage des laurèlles :

<https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-subvention-pour-le-remplacement-de-laurelles-par-des-haies-indigenes-dans-lespace-bati/>

Site de l'AVPN :

<https://www.avpn.ch/>